

Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire du Jeudi 26 Juin 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt juin deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt juin deux mille vingt-cinq.

La séance est ouverte à 20h07 par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. M. Corentin GOETHALS se désigne pour remplir cette fonction.

Mme la Présidente indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant (le cas échéant),
- Les membres s'étant excusés,

Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS			M. Xavier ANCKAERT		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Catherine CAILLY		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Najat LEMERAY			Mme Gislaine MARIE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO					X
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					X
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Pascal MARTIN		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES*	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT				X	
Mme Bernadette LEROY					X
M. Georges RAVENEL*	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER					X
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Didier DUCHEMIN*	X				
M. Marc GUILLAUMIN			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Francis HERMON*	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA*	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL*	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY			M. Corentin GOETHALS		
TOTAL	39	0	7	3	12
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	39				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	46				

*Mme Coraline BRISON-VALOGNES est arrivée au cours de l'examen de la délibération n°D2025-6-4-2, avant le vote.

Mme Sabrina SCOLA-PREVEL, MM. Georges RAVENEL, Didier DUCHEMIN, Francis HERMON et Gilles MALOISEL sont arrivés au cours de l'examen la délibération n°2025-6-4-9, avant le vote.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025

Communication des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire au Président conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : n°DP-2025-10 du 22 mai 2025
n°DP-2025-11 du 22 mai 2025
n°DP-2025-12 du 4 juin 2025
n°DP-2025-13 du 11 juin 2025

Elus référents

A. Finances/Santé/Enseignement Supérieur

➤ Finances

D2025-6-4-1	Mission Locale du Bocage au Bessin – Subvention 2025	Mme Annie ROSSI
D2025-6-4-2	Régularisation par avenant de la convention de mutualisation de services entre la commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau – Exercices 2021-2024	
D2025-6-4-3	Convention de prestation de service entre la commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau – Service communication	
D2025-6-4-4	Budget Principal – Décision Modificative n°3	
D2025-6-4-5	Futur siège de l'Intercom : Demande de subvention à la Région Normandie – FEDER – Appel à projet « Reconversion d'espaces urbains ou industriels en friche »	M. Régis DELIQUAIRE

➤ Santé

D2025-6-4-6	Révision du loyer du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Vire Normandie	Mme Annie ROSSI
--------------------	--	------------------------

➤ Enseignement Supérieur

D2025-6-4-7	Schéma local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2024-2029 entre l'Université de Caen-Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau	Mme Annie ROSSI
D2025-6-4-8	Ecole de production Fil en Normandie - Bail commercial	

B. Urbanisme/Habitat

➤ Urbanisme

D2025-6-4-9	Modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vassy – Bilan de la concertation	M. Marc GUILLAUMIN
--------------------	--	---------------------------

➤ Habitat

D2025-6-4-10	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Versement de subventions : a) OPAH Classique et de Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) b) OPAH Classique et OPAH de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain)	Mme Nicole DESMOTTES
---------------------	---	-----------------------------

C. Attractivité du Territoire

➤ Développement Economique

D2025-6-4-11	Signature d'un avenant au bail avec la société RW Couture	M. Lucien BAZIN
D2025-6-4-12	Pôle territorial de Vire Normandie – Signature, avec le Lycée Agricole de Vire Normandie, d'une convention relative à la mise en place de deux protocoles de suivi des populations d'amphibiens au sein des zones naturelles du Parc d'Activités Economiques La Papillonnière	
D2025-6-4-13	Pôle territorial de Vire Normandie – PAE le Maupas : cession de la parcelle AW n° 87 au profit de la SAS GALILEO DEVELOPMENT France	
D2025-6-4-14	Pôle territorial de Condé-en-Normandie – Parc d'activités économiques du Mont-Martin : demande de subvention au Département du Calvados au titre de l'aide à la plantation des haies et partenariat avec le Lycée agricole de Vire Normandie dans le cadre de l'aménagement paysager à réaliser en lisières du parc d'activités.	M. Jean TURMEL

Questions Diverses

Mme la Présidente soumet à l'assemblée délibérante l'adoption de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 22 mai 2025, qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance.

Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuvent, à l'unanimité, sa rédaction.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires des éléments suivants :

➤ **Agenda :**

• Instances IVN	
Membres du Conseil Communautaire et de la Commission Déchets	Pose de la 1^{ère} pierre de la Déchèterie Vendredi 11 Juillet 2025 à 11h00 ZA de la Papillonnière 44 Impasse des Thermes Romains 14500 VIRE NORMANDIE
Commission Générale	Jeudi 25 Septembre 2025 à 18h00 Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours
Conseil Communautaire	Jeudi 25 Septembre 2025 à 20h00 Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours

➤ **Décision(s) du Président :**

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les décisions suivantes, prises par Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ont fait l'objet d'une communication aux membres du Conseil Communautaire :

Numéro de la/ des décision(s)	Objet
n°DP-2025-7 du 4 avril 2025	Accident du travail – Indemnisation d'un agent
n°DP-2025-8 du 4 avril 2025	Mise à disposition du gymnase Charles Tellier situé à Condé-en-Normandie, pour l'organisation d'un job dating le 21 mai 2025
n°DP-2025-9 du 11 avril 2025	Location de locaux annexes au siège administratif de l'Intercom de la Vire au Noireau
n°DP-2025-10 du 22 mai 2025	Régie d'avance

Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de la / des décision(s) susmentionnée(s) qui leur a été transmise avec la convocation de la présente séance.

La séance se poursuit par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

A. Finances, Santé, Enseignement Supérieur

➤ Finances (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)

D2025-6-4-1 : Mission Locale du Bocage au Bessin – Subvention 2025

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 juin 2025, il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'autoriser** le versement, pour l'exercice 2025, d'une subvention à hauteur de **69 280,50 €** (*population municipale INSEE 2025 46 187 x 1,50 € par habitant*) à la Mission Locale du Bocage au Bessin, étant précisé qu'un crédit est inscrit au Budget Principal 2025.
Le montant de la subvention étant supérieur à 23 000 €, la conclusion d'une convention entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la Mission Locale du Bocage au Bessin est obligatoire. Celle-ci doit définir l'objet, le montant ainsi que les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.
- **d'autoriser** Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, à intervenir avec la Mission Locale du Bocage au Bessin, ainsi que tout document s'y rapportant.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

Pour le vote de cette délibération, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », M. Lucien BAZIN, Président de la Mission Locale du Bocage au Bessin, indique ne pas prendre part au vote ni directement ni par l'intermédiaire d'un pouvoir.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	39	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-6-4-2 : Régularisation par avenant de la convention de mutualisation de services entre la commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau - Exercices 2021-2024

Mme Coraline BRISON-VALOGNES est arrivée au cours de l'examen de cette délibération, avant le vote.

Eu égard à la délibération n°D2024-12-8-6 du conseil communautaire du 19 décembre 2024 autorisant la prorogation de la convention cadre de prestation de services 2021-2022 pour les années 2023 et 2024.

Considérant que les modalités de refacturation des prestations réalisées par le service de la commande publique, appliquées dans cette convention ne reflétaient pas la réalité du service, il y a lieu de modifier ces modalités de calcul pour l'année 2024.

Ainsi, une nouvelle règle de calcul pour ce service tiendra compte du poids de chaque procédure en temps de travail (temps consacré à chaque procédure de marchés publics), pondération des dossiers comme suit :

Annexe - Modalités de refacturation du service de la commande publique pour l'année 2024 :

Masse salariale du service réparti sur les collectivités disposant de prestations de services au regard du nombre de procédures ou acte réalisés. Une pondération selon la procédure sera appliquée de la manière suivante :

Prestations	coefficient
DSP	1,50
Procédures formalisées	1,20
MAPA	1,00
Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence	0,80
Avenant	0,20
Sous-traitance	0,10
Réception des travaux	0,20

Pour information, le coût de prestation de service estimé pour la commande publique en 2024 est de 32 000 euros.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 juin 2025, le Conseil Communautaire est invité à bien vouloir en délibérer et valider cette annexe modifiant le calcul des prestations de service de la commande publique.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Le même travail sera fait pour les autres services mutualisés également ? »

Mme Annie ROSSI : « Il n'y a pas de régularisation à faire pour les autres services concernés par la mutualisation. Le coût du service y est multiplié par le nombre d'heures effectuées. »

M. Serge COUASNON : « Qu'en est-il pour les autres services comme la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et les ressources humaines ? »

Mme Annie ROSSI : « Pour ces services, nous appliquons le calcul classique du coût du service multiplié par le nombre d'heures effectuées, comme je vous l'ai indiqué précédemment. Il y avait juste un désaccord sur le calcul des prestations du service de la commande publique car le calcul est plus compliqué, il a donc été convenu que le coût du service serait majoré ou minoré en fonction de la complexité des dossiers traités. Le travail effectué dernièrement entre les services de l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Vire Normandie pour trouver un accord a amené à la régularisation par avenant avec les modalités qui vous sont présentées ce soir. »

M. Régis PICOT : « J'ai soulevé le problème de la facturation des services mutualisés de Vire Normandie à l'Intercom de la Vire au Noireau en septembre dernier. Un travail est en cours pour que les prestations de la commune de Vire Normandie soient rétribuées à leur juste valeur. Ce travail fait apparaître que le coût des prestations est plus important pour l'Intercom de la Vire au Noireau. Nous constaterons donc un coût plus important de la mutualisation pour l'Intercom par rapport à celui qui a été facturé ces dernières années, cela c'est certain ! »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	1
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-6-4-3 : Convention de prestation de service entre la commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau – Service communication

La délibération n°D2024-12-8-7 du 19 décembre 2024 prévoyait la mise à disposition d'un agent du service communication de Vire Normandie chargé des vidéos, prises d'images (pour un équivalent mi-temps). Il y a lieu d'établir, après décision de la commune de Vire Normandie, une convention de mise à disposition de service (service communication) étant précisé que la convention cadre régissant les mises à dispositions de service entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Vire Normandie ne fait pas état du service communication.

Elle permet la mise en commun de ressources humaines pour le partage d'agents qualifiés et éviter le recrutement, par l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'un agent qui ne pourrait être occupé à temps plein.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 juin 2025, le conseil communautaire est invité à bien vouloir en délibérer et autoriser :

- la signature d'une convention de prestation du service communication pour l'année 2024, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, à intervenir entre les deux parties et ce en lieu et place de la convention de mise à disposition individuelle prévue initialement.
- le retrait de la délibération n°D2024-12-8-7 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024 qui sera remplacée par la présente délibération.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-6-4-4 : Budget Principal – Décision Modificative n°3

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 juin 2025, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir en débattre et voter la décision modificative afin d'autoriser les inscriptions présentées.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-6-4-5 : Futur siège de l'Intercom : Demande de subvention à la Région Normandie – FEDER – Appel à projet « Reconversion d'espaces urbains ou industriels en friche »

L'Intercom de la Vire au Noireau a acquis en novembre 2023, la friche commerciale « REVOTEL ». L'objectif de cette acquisition est d'y installer le siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau. Ce projet de réhabilitation a fait l'objet de plusieurs demandes de subvention et a été évoqué régulièrement lors des séances de Conseil Communautaire depuis 2023.

En avril 2025, la Région Normandie a lancé un appel à projets FEDER 2021-2027 dans le cadre de la reconversion d'espaces urbains ou industriels en friche.

Le projet de réhabilitation d'un ancien hôtel en siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau pourrait s'inscrire dans cet appel à projet.

Ainsi, suivant l'avis favorable du Bureau réuni le 11 juin 2025, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de la Région Normandie, autorité de gestion des fonds FEDER, pour la réalisation de cette opération, et à signer tous les documents y afférents ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté aux conseillers communautaires mentionnant le montant FEDER sollicité.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Santé (rapporteur : Mme Annie ROSSI)**

D2025-6-4-6 : Révision du loyer du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Vire Normandie

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 juin 2025, le conseil communautaire est invité à bien vouloir en délibérer et à :

- ramener et fixer, à compter du 1^{er} juillet 2025, le loyer à 7,50 du m² pour le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Vire Normandie, hors charges locatives fixées au titre des provisions sur charges à 4 euros du m² (cf. délibération n°D2025-5-3-5 du Conseil Communautaire du 22 mai 2025).

Débats :

M. Pascal MARTIN : « J'ai sûrement mal compris, vous recevez des courriers de nouveaux médecins qui souhaiteraient s'installer au PSLA de Vire ? »

Mme Annie ROSSI : « Non, ce sont des courriers de réclamation des médecins déjà présents au sein du PSLA de Vire Normandie concernant les charges locatives. »

M. Pascal MARTIN : « Où en sont les travaux pour ce PSLA ? »

Mme Annie ROSSI : « La réception des travaux devrait intervenir courant de l'année 2027. Nous allons faire des réunions d'information aux praticiens du PSLA parce qu'il va y avoir des nuisances dû à ces travaux. Cela permettra aussi à l'architecte d'expliquer le projet. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Enseignement Supérieur (rapporteur : Mme Annie ROSSI)**

D2025-6-4-7 : Schéma local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2024-2029, entre l'Université de Caen-Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau

L'Intercom de la Vire au Noireau bénéficie d'une mission enseignement supérieur dédiée, qui accompagne et soutient le développement des formations, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

Dans le cadre du rapprochement de l'Université de Caen-Normandie avec les acteurs socio-économiques locaux et notamment les collectivités locales, celle-ci a proposé à la Région Normandie et à l'Intercom de la Vire au Noireau de signer conjointement un schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la période 2024-2029.

Les partenaires s'engagent ainsi, dans leur champ de compétences respectifs, à développer les 4 axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Participer à l'attractivité des territoires
- Axe 2 : Renforcer la réussite étudiante
- Axe 3 : Concourir au développement et à la recherche et de l'innovation et à la diffusion des résultats de la recherche
- Axe 4 : Soutenir le développement d'un campus répondant aux enjeux de développement durable et d'inclusion

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 4 juin 2025 et du Bureau communautaire réuni le 11 juin 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser :

- Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ou son/sa représentant/e, à signer le projet de schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2024-2029, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-6-4-8 : Ecole de production Fil en Normandie - Bail commercial

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : Depuis l'envoi de la convocation de cette séance aux conseillers communautaires, accompagnée de l'ordre du jour sur lequel était inscrit l'examen de cette délibération, nous avons reçu un mail du Président de l'association Fil en Normandie M. MANIGUET qui a des interrogations sur les surfaces des bâtiments et qui a fait état d'un manque de surface de locaux. Je vous propose donc d'ajourner cette question et de rencontrer les représentants de l'association, puis de revenir vers vous lors du Conseil Communautaire de septembre avec plus d'information pour traiter cette question.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité l'ajournement de cette délibération.

B. Urbanisme et Habitat

- Urbanisme (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)

D2025-6-4-9 : Modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vassy – Bilan de la concertation

Mme Sabrina SCOLA-PREVEL, MM. Georges RAVENEL, Didier DUCHEMIN, Francis HERMON et Gilles MALOISEL sont arrivés au cours de l'examen de cette délibération, avant le vote.

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie le 27 mai 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 11 juin 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de :

1. Confirmer que la concertation relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vassy s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération n°D2025-3-2-16 du 2 avril 2025.
2. Tirer le bilan de cette concertation présenté aux conseillers communautaires.
3. Indiquer que le bilan de cette concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

Débats :

M. Patrick POUPION : « Il y a une autre étape après cette concertation préalable ? »

Mme Nicole DESMOTTES : « Oui, il y a d'autres étapes. Cette concertation préalable ne dispense pas de mettre en place une enquête publique. Je dirai que c'est une étape obligatoire pour que le reste de la procédure se passe bien. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Habitat (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)**

D2025-6-4-10 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Versement de subventions

a) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et de Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie)

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 27 mai 2025 et du Bureau communautaire réuni le 11 juin 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions mentionnées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 11 462 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

b) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain)

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 27 mai 2025 et du Bureau communautaire réuni le 11 juin 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions mentionnées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 4 035 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

C. Attractivité du Territoire – Développement Économique

➤ **Développement Économique**

(Rapporteur : M. Lucien BAZIN)

D2025-6-4-11 : Signature d'un avenant au bail avec la société RW Couture

Considérant que la conclusion et la résiliation de baux d'un loyer mensuel supérieur à 750 € HT n'a pas été délégué à Madame la Présidente et demeure donc de la compétence du Conseil Communautaire,

Considérant qu'un bail commercial a été conclu en juin 2022 avec la société RW Couture dans le cadre de son implantation au sein de l'atelier de la Mondrière, sur le parc d'activités La Glinière,

Considérant que ledit bail stipule que le preneur doit, pour donner congé, informer le preneur six mois au moins avant l'expiration de la période triennale,

Considérant qu'à la suite de difficultés rencontrées avec l'un de ses principaux clients, la société n'est plus en mesure de conserver l'unité de production implantée sur l'Intercom de la Vire au Noireau,

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'accepter une résiliation du bail selon des modalités dérogeant aux conditions fixées à l'article 3 du bail commercial de 2022,

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire », réunie le 4 juin 2025, et du Bureau communautaire, réuni le 11 juin 2025, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- de décider la signature d'un avenant au bail du 1^{er} juin 2022 permettant la résiliation du bail commercial au 1^{er} septembre 2025,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le projet d'avenant présenté aux conseillers communautaires ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Quelles sont les conséquences sociales pour les salariés qui sont employés à Vire ? Combien sont-ils ? Y a-t-il des propositions de reclassement ? »

M. Lucien BAZIN : « Il y a 18 employés à Vire. 2 employés partiront sur le site de Louvigné-du-Désert. Nous envisageons une reprise du site par une autre activité qui pourrait générer la création d'une dizaine d'emplois. Au final, ce sont 5 à 6 personnes qui se trouveront sans emploi et qui seront à reclasser, mais au vu des perspectives en matière de développement de l'activité économique en ce moment sur Vire Normandie ces personnes pourront retrouver du travail. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-6-4-12 : Pôle territorial de Vire Normandie – Signature, avec le Lycée Agricole de Vire Normandie, d'une convention relative à la mise en place de deux protocoles de suivi des populations d'amphibiens au sein des zones naturelles du Parc d'Activités Economiques La Papillonnière

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du Territoire, réunie le 19 mars 2025, et du Bureau communautaire, réuni le 11 juin 2025, il est proposé au conseil communautaire, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- Approuver la signature, avec le Lycée Agricole de Vire Normandie, d'une convention portant sur la mise en place de deux protocoles de suivi des populations d'amphibiens au sein des zones naturelles du parc d'activités La Papillonnière,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention dont le projet est présenté aux conseillers communautaires ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-6-4-13 : Pôle territorial de Vire Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) Le Maupas : Cession de la parcelle AW n° 87 au profit de la SAS GALILEO DEVELOPMENT France

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire », réunie le 4 juin 2025, et du Bureau communautaire, réuni le 11 juin 2025, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de :

- Décider la signature avec la société GALILEO DEVELOPMENT FRANCE SAS, ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même

projet, d'une promesse unilatérale de vente avec mise à disposition temporaire du foncier en phase d'étude de projet et de travaux de raccordement par RTE puis de l'acte de vente portant sur la parcelle cadastrée section AW n° 87, dans le cadre d'un projet d'implantation d'un système de stockage d'électricité par batteries (BESS),

- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la promesse unilatérale de vente puis l'acte de vente auprès de l'étude notariale Office Notarial Virois, avec la participation de Maître Benoît SALES, notaire à Castanet-Tolosan (31320), au profit de la société GALILEO DEVELOPMENT FRANCE SAS, ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet ainsi que tout document relatif à cette cession et, notamment, l'acte authentique constatant le transfert de propriété de l'immeuble communal concerné par cette transaction, du patrimoine communal vers celui de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

M. Serge COUASNON : « C'est une activité qui génère de l'emploi ? »

M. Lucien BAZIN : « Non, seule une personne viendra de temps en temps sur le site pour vérifier les installations. Pour être précis, nous ne pourrions de toute façon installer aucune autre activité économique sur cette parcelle. Au moins cette activité permettra à l'Intercom de la Vire au Noireau de percevoir des recettes, par exemple celles prévues dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) puisque qu'il s'agit d'une entreprise de stockage d'électricité, et de la fiscalité avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) bien entendu. Avec une telle activité sur notre territoire nous serions novateurs, et en plus nous avons un réel problème de stockage d'électricité. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Quel sera demain l'avenir des énergies renouvelables on peut légitimement se poser la question. Il y a bon nombre d'interrogations sur le sujet aujourd'hui. »

M. Serge COUASNON : « Ce qui aurait été intéressant c'est de connaître le mode de stockage des batteries. Y a-t-il un caractère dangereux ? »

M. Lucien BAZIN : « Les batteries sont stockées dans un local type container. Ce n'est pas plus dangereux qu'un transformateur. »

Afin de compléter la réponse apportée à M. Serge COUASNON sur cette dernière interrogation, M. Lucien BAZIN lui a communiqué des éléments par courrier en date du 16 juillet 2025 (cf. copie du courrier annexé au présent procès-verbal).

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

(Rapporteur : M. Jean TURMEL)

D2025-6-4-13 : Pôle territorial de Condé-en-Normandie – Parc d'Activités Économiques du Mont-Martin : Demande de subvention au Département du Calvados au titre de l'aide à la plantation des haies et conventionnement avec le Lycée agricole de Vire Normandie dans le cadre de l'aménagement paysager à réaliser en lisière du parc d'activités

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire », réunie le 5 février 2025, et du Bureau communautaire, réuni le 30 avril 2025, il est proposé au conseil communautaire, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- Approuver une demande de subvention auprès du Département du Calvados pour la plantation de la haie bocagère prévue en lisière du parc d'activités économiques du Mont-Martin,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif cette demande et à sa mise en œuvre,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir avec le Lycée agricole de Vire Normandie dans le cadre de la réalisation de ce programme d'aménagement, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE: « Je proclame la clôture de la présente séance du Conseil communautaire et vous souhaite une bonne soirée, un bel été, et un bon retour chez vous. Je vous donne rendez-vous pour la pose de la 1^{ère} pierre de la future déchèterie le 11 juillet prochain à 11h00. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h51.

Signatures de
M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Signature de
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Date de publication (mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> ; rubrique des « actes administratifs ») : **29 SEP. 2025**

Le présent procès-verbal est consigné au registre.

Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.

Vire Normandie,
le 16 JUL. 2025

M. Serge COUASNON

Conseiller communautaire de l'Intercom de la Vire
au Noireau

N/réf :
CGL/LB/VE/PN/SG//25-049

Service Développement économique :
Philippe NEUVILLE

Téléphone : 02 31 66 27 96
Email : pneuville@vireaunoireau.fr

Objet : Conseil communautaire du 26 juin 2025 : précision
sur projet de cession foncière au profit d'un projet de
stockage d'électricité

Monsieur,

Lors du dernier conseil communautaire, vous vous êtes interrogé sur le danger éventuel représenté par l'installation de batteries en vue du stockage d'électricité.

- Les batteries sont stockées et isolées par l'extérieur et refroidies avec un système de climatisation. Cette technologie est gérée par ordinateur et chaque conteneur dispose de son propre système d'extinction d'incendie.
- De plus, les projets sont réalisés en concertation avec le SDIS qui communique au porteur de projet ses prescriptions parmi lesquelles, parfois, une réserve d'eau sur site.
- Le projet est sous vidéo surveillance et sécurisé de la même façon que les postes sources ENEDIS.

Le schéma de principe joint à la présente permet de mieux appréhender la gestion au conteneur de la climatisation des batteries et du risque incendie.

La photo d'une installation construite en Aquitaine, quatre fois plus grande que celle projetée à Vire Normandie, complète l'explication sur la gestion du risque incendie.

Ces deux documents ont un caractère confidentiel et ne peuvent être diffusés. Ils permettent cependant de mieux comprendre une technologie encore rarement rencontrée sur nos territoires.

Telles sont les précisions que je souhaitais vous apporter sur cette question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

P/o la Présidente,
Le vice-Président en charge de l'Attractivité du
territoire,

Lucien BAZIN



PJ : 2

Copie : Mme la Présidente,
Mme ESPALLARGAS

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20. rue d'Aignaux – VIRE
14500 VIRE NORMANDIE

Tél. : 02 31 66 66 55 - accueil.ivn@vireaunoireau.fr

www.vireaunoireau.fr

